



Communiqué de presse

Valbiotis annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant de 6,9 M€ sécurisée par des engagements à hauteur de 75,0%

- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (le "DPS") d'un montant de 6,9 M€
- Engagements de souscription au titre de garantie à hauteur de 5,14 M€ représentant plus de 75,0% de l'augmentation de capital envisagée
- Prix de souscription : 0,88 € par action, soit une décote de 25,2% par rapport au cours de clôture de l'action le 5 juin 2025 et une décote de 18,4% par rapport à la valeur théorique de l'action après détachement du droit
- Parité de souscription : 1 action nouvelle pour 2 actions existantes
- Détachement des droits préférentiels de souscription le 10 juin 2025
- Période de négociation des droits préférentiels de souscription du 10 juin 2025 au 20 juin 2025
- Période de souscription des actions nouvelles ouverte du 12 juin 2025 au 24 juin 2025
- Titres éligibles aux FIP, FCPI, PEA et PEA PME-ETI, 150-0-B-Ter Remploi/Cession et réduction d'impôt IR-PME

La Rochelle, le 6 juin 2025 (8h00 CEST) – Valbiotis (FR0013254851 – ALVAL, éligible PEA / PME), laboratoire français spécialisé dans la conception et la distribution de compléments alimentaires scientifiquement testés pour préserver la santé à chaque étape de la vie, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription destinée à financer principalement la mise en œuvre de sa stratégie commerciale et le développement de ses ventes de compléments alimentaires.

Sébastien PELTIER, Président et co-fondateur de Valbiotis, déclare : « *Entrée en phase de commercialisation il y a un an, Valbiotis s'apprête à générer en 2025 ses premiers revenus commerciaux significatifs. Cette trajectoire concrétise une transformation ambitieuse et réussie, après dix années de R&D qui ont permis de bâtir un portefeuille de substances actives brevetées, 100 % naturelles, cliniquement testées et sans équivalent sur le marché. Avec désormais trois produits Valbiotis^{PRO} disponibles en France, à la fois sur notre site marchand et en pharmacies, la progression continue de nos indicateurs opérationnels est venue valider notre modèle commercial s'appuyant sur un écosystème de partenaires, prescripteurs et tiers de confiance (professionnels de santé, groupements de pharmacies, mutuelles...), qui ne cesse de s'étoffer. Pour accompagner la poursuite de ce déploiement commercial, nous lançons aujourd'hui une augmentation de capital ouverte à tous, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) au bénéfice des actionnaires actuels de Valbiotis. J'espère que cette opération suscitera l'adhésion d'un grand nombre d'investisseurs souhaitant s'associer aux ambitions de Valbiotis, qui construit chaque jour davantage sa position d'acteur incontournable du complément santé naturel, scientifiquement validé, au service de la prévention santé et du bien-être des Français.* »

CONTEXTE DE L'OFFRE

Avec la volonté affichée de devenir un acteur majeur dans le domaine des compléments alimentaires, Valbiotis a posé de nombreux jalons lui permettant à ce jour d'être dans une phase de déploiement commercial soutenu.

Une proposition de valeur permettant d'adresser des besoins médicaux considérables

Valbiotis s'est fixée pour mission d'offrir aux professionnels de santé et consommateurs des compléments santé naturels cliniquement testés, couvrant l'ensemble des enjeux majeurs liés à la prévention et au bien-être.

La gamme proposée comprend à ce jour :

- Un portefeuille dit Valbiotis^{PRO®} composé de trois substances à haut niveau de preuves scientifiques, qui adressent respectivement l'équilibre du cholestérol (Lipidrive[®]), la santé métabolique (TOTUM•63) ainsi que la pression artérielle (Tensodrive[®], ex-TOTUM•854) depuis début juin 2025 et qui devraient être complétées fin 2026, début 2027, par les déséquilibres du métabolisme hépatique et lipidique (TOTUM•448).
- Une gamme complémentaire, Valbiotis^{PLUS®}, de 12 compléments alimentaires naturels à date qui adressent des problématiques de santé au quotidien (Omega 3, Multivitamines, Antioxydant, Sérénité, Sommeil, Collagène marin beauté, Collagène marin articulations...), qui sera enrichie d'ici la fin de l'année 2025 de 4 nouveaux produits.

Accélération de la stratégie de commercialisation multicanal

En plus du lancement de la commercialisation à travers son site marchand, Valbiotis s'est dotée d'une force de vente composée d'une équipe de 16 Attachés à la Promotion Médicale (APM) et un responsable grands comptes dédié aux groupements de pharmacies, qui a engagé une dynamique d'ancrage progressif en officines.

Ainsi, les efforts engagés permettent à Valbiotis de compter plus de 300 pharmacies clientes en direct (hors grossistes-répartiteurs) auxquelles s'ajoutent un accès privilégié à plus de 1500 pharmacies grâce à la signature au cours des derniers mois de 5 accords avec des groupements de pharmacies (Se reporter aux communiqués des 31 mars 2025 et 6 mai 2025), complétant ainsi le réseau d'officines adressé en direct et le référencement déjà opéré auprès de la quasi-totalité des grossistes répartiteurs couvrant 19 000 pharmacies en France.

Des discussions avancées sont en cours avec de nouveaux groupements de pharmacies afin d'étendre encore ce maillage officinal d'ici à l'été 2025. Parallèlement, des sessions de formation ont été engagées auprès des équipes officinales afin de les accompagner dans la valorisation et la promotion des solutions de santé Valbiotis.

La notoriété auprès des professionnels de la santé sera également renforcée tout au long de l'année grâce à la présence dans les congrès et publications scientifiques, avec à date six communications et événements programmés sur l'exercice en cours. En parallèle, Valbiotis entend accroître sa visibilité auprès du grand public grâce à un marketing digital impactant, renforcé par un plan média et influence ciblé.

Une progression des implantations et des indicateurs commerciaux en ligne avec les attentes

L'ensemble de ces avancées stratégiques et commerciales s'inscrivent dans la montée en puissance de l'activité sur les deux canaux de distribution, tant B2B (pharmacie) que B2C (site marchand) :

- En B2B, la conquête de points de ventes s'accélère avec, sur les deux derniers mois (avril-mai 2025) 45 nouvelles implantations en direct, contre 37 sur le premier trimestre de l'exercice. Cette dynamique est notamment alimentée par les groupements de pharmacies. Au total, à fin mai 2025, les solutions Valbiotis sont présentes dans 332 pharmacies. Par ailleurs, la montée en puissance des deux nouveaux produits Valbiotis^{PRO®} (Santé métabolique et Cardio-circulation) est rapide, représentant à date près de 40% du chiffre d'affaires pharmacies et grossistes en 2025.

- En B2C, la dynamique de conquête se confirme également avec 30% de nouveaux clients sur avril-mai 2025, soit un total de 2 382 clients web. Parallèlement, le panier moyen confirme sa tendance haussière et atteint 85 euros sur le deuxième trimestre, contre 74 euros au premier trimestre 2025. Enfin, les produits lancés en 2025 contribuent à hauteur de 22% aux ventes à date, confirmant un accueil très favorable des professionnels de santé et consommateurs.

Confirmation des ambitions financières

Au regard de ce début d'exercice, Valbiotis demeure confiant dans sa capacité à générer des premiers revenus commerciaux significatifs sur l'exercice en cours et renouvelle son ambition d'atteindre, en 2027, un premier palier de chiffre d'affaires à 25 M€ à minima, adossé à un EBITDA positif sur le périmètre français.

Ces deux objectifs à horizon 2027 sont susceptibles d'être révisés en hausse en fonction des revenus qui pourraient être générés par les partenariats à l'international étant rappelé que des discussions sont en cours avec 8 partenaires potentiels, à la fois laboratoires nationaux, acteurs globaux et plateformes/marketplaces, sur quatre grandes zones prioritaires : États-Unis, Europe, Asie et Moyen-Orient.

L'ambition de la Société à horizon 2030 reste également inchangée : franchir le cap de 100 M€ de chiffre d'affaires, dont au moins 30% à l'international, assorti d'une marge d'EBITDA dans une fourchette de 25 à 30%.

UTILISATION DU PRODUIT DE L'OFFRE

Les fonds levés permettront de soutenir l'expansion commerciale de la Société. En cas d'Offre à 100%, le produit net de l'émission s'élèvera à environ 5,8 M€ et sera affecté aux objectifs suivants :

- 60% seront consacrés aux actions de marketing et de communication, à destination du grand public, des professionnels de santé, ainsi qu'au développement commercial à l'international (second semestre 2025 et année 2026) ;
- 30% serviront à financer le besoin en fonds de roulement pour les exercices 2025 et 2026, en lien avec la croissance de l'activité en France ;
- 10% seront alloués au renforcement du réseau d'Attachés à la Promotion Médicale, avec l'extension prévue de trois secteurs géographiques.

En cas de limitation de l'Offre aux engagements reçus, le produit net s'élèverait à 4,1 M€, la part relative des fonds allouée à chaque objectif demeurerait inchangée et serait réduite proportionnellement.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

HORIZON DE LIQUIDITE

Avant l'Offre, la Société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie des 12 prochains mois.

Compte tenu de la trésorerie disponible fin mai 2025, des anticipations d'accélération de la montée en puissance de l'activité selon le plan stratégique déjà communiqué, la Société considère que le produit net de l'Offre à 100%, soit 5,8 M€ lui permet de disposer d'un horizon de trésorerie au-delà du 3^{ème} trimestre 2026.

Un site internet dédié a été conçu pour l'occasion : https://investir.valbiotis.com
--

MODALITES DE L'OPERATION D'EMISSION D'ACTIONS NOUVELLES

Capital social avant l'opération

A la date de lancement de l'opération, le capital social de VALBIOTIS est composé de 15 910 365 actions (ci-après « les Actions Existantes »), intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,10 € chacune, admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

Codes de l'action et du DPS

- Libellé : VALBIOTIS
- Code ISIN et code mnémonique de l'action : FR0013254851 - ALVAL
- Code ISIN du DPS : FR0014010BV7
- Lieu de cotation : Euronext Growth Paris
- Code LEI : 969500VP4JBJCF0MOP60

Cadre juridique de l'Offre

Faisant usage de la délégation conférée par la 8^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2025, le Directoire de VALBIOTIS a décidé, lors de sa séance du 5 juin 2025, de mettre en œuvre la délégation qui lui a été consentie et de procéder à une augmentation de capital réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription, dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué.

Nature de l'opération et nombre d'actions à émettre

La levée de fonds proposée par la société Valbiotis porte sur une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS). L'opération portera sur l'émission d'un maximum de 7 787 869 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») au prix unitaire de 0,88 €, à raison de 1 Action Nouvelle pour 2 Actions Existantes (2 DPS permettront de souscrire à 1 Action Nouvelle), soit un produit brut d'émission de 6,9 M€.

Clause d'extension

Néant.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Produit brut et produit net de l'émission

Selon les hypothèses, le produit brut et net de l'opération ressort à :

En M€	Emission limitée aux engagements	Emission à 100%
Produit brut	5,14 M€	6,9 M€
Dépenses liées à l'émission (*)	1,0 M€	1,1 M€
Produit net	4,14 M€	5,8 M€

() En ce compris le montant de la rémunération relative aux engagements de souscription au titre de la garantie (504 K€ = 10,0% x 5,0 M€) ainsi que les autres frais liés à l'émission.*

Prix de souscription

Le prix de souscription a été fixé à 0,88 € par Action Nouvelle, à libérer intégralement à la souscription en espèces et/ou par compensation de créances.

Ce prix représente une décote de 25,2% par rapport au dernier cours de clôture précédant la fixation du prix de l'émission par le Directoire le 5 juin 2025 (soit 1,18 €) et de 18,4% par rapport au cours ex-droit de l'action Valbiotis.

Date d'ouverture et de clôture de la période de souscription des Actions Nouvelles

Du 12 juin 2025 au 24 juin 2025 inclus.

Droit préférentiel de souscription

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action inscrite sur son compte-titres à l'issue de la séance de bourse du 11 juin 2025. Afin de garantir cette inscription en compte-titres à cette date, l'exécution des ordres réalisés sur les actions existantes sur le marché Euronext Growth Paris doit intervenir au plus tard le 9 juin 2025.

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence (i) aux porteurs d'Actions Existantes enregistrées sur leurs comptes (compte-titre, PEA ou PEA PME-ETI) qui se verront attribuer un (1) DPS pour chaque Action Existante détenue et (ii) aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire :

- à titre irréductible, à raison de 1 Action Nouvelle pour 2 DPS, et
- à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs DPS à titre irréductible.

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles. Les titulaires de DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'Actions Existantes pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles (soit un multiple de 2) devront faire l'acquisition sur le marché Euronext Growth® à Paris du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché Euronext Growth à Paris pendant la période de cotation des DPS, sous le code ISIN FR0014010BV7.

Seules les Actions Nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

du nombre d'Actions Existantes dont les DPS auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande spéciale devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les établissements ou intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des Actions Nouvelles à titre réductible.

Un avis publié par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Les sommes versées pour les souscriptions à titre réductible et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçues.

Il est précisé à titre indicatif que la Société détient 30 964 de ses propres actions au 5 juin 2025.

Un actionnaire a renoncé à la vente et/ou l'exercice de 334 627 DPS.

Exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 12 juin 2025 et le 24 juin 2025 inclus et payer le prix de souscription correspondant, soit 0,88 € par Action Nouvelle, en numéraire et/ou par compensation de créances. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à l'issue de la période de souscription, soit le 24 juin 2025 à la clôture de la séance de Bourse, et leur valeur sera nulle.

Demandes de souscription à titre libre

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible suivant les conditions et modalités précisées ci-avant, toute personne physique ou morale, détenant ou non des droits préférentiels de souscription, pourra souscrire à la présente augmentation de capital à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription et payer le prix de souscription correspondant.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, étant précisé que le Directoire disposera de la faculté de répartir librement les actions non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscriptions à titre libre.

Cotation des droits préférentiels de souscription

Les DPS seront cotés et négociés sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR0014010BV7 du 10 juin 2025 au 20 juin 2025 inclus. A défaut de souscription d'Actions Nouvelles au plus tard le 24 juin 2025 ou de cession de ces DPS au plus tard le 20 juin 2025, ils deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

La valeur théorique du droit de souscription est de 0,0973 € sur la base du cours de clôture de l'action Valbiotis le 5 juin 2025. Le prix de souscription de 0,88 € par action fait apparaître une décote de 18,4% par rapport à la valeur théorique de l'action après détachement du droit.

Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société

En application de l'article L.225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions. Les DPS détachés des actions auto-détenues de la Société au 10 juin 2025 seront cédés sur Euronext Growth Paris avant la fin de leur période de négociation dans les conditions de l'article L.225-210 du Code de commerce.

Limitation du montant de l'augmentation de capital

En application de l'article L. 225-134 du Code de commerce, l'augmentation de capital pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent 75% au moins du montant fixé. Il est rappelé que la Société a obtenu des engagements de souscription et de garantie à hauteur de 75,0% du montant de l'Offre. Se reporter ci-dessous à la section « *Engagements de souscription* ».

Établissements domiciliataires – versements des souscriptions

Les souscriptions d'Actions Nouvelles et les versements des fonds par des actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur seront reçus jusqu'au 24 juin 2025 (inclus) auprès de leur intermédiaire habilité.

Les souscriptions d'Actions Nouvelles et les versements des fonds par des actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais jusqu'au 24 juin 2025 (inclus) auprès de UPTEVIA, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cédex.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement des fonds. Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les sommes versées lors des souscriptions et se trouvant disponibles après les allocations seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçus.

La date de livraison prévue des Actions Nouvelles est le 30 juin 2025 selon le calendrier indicatif.

Restrictions de placement

La vente des Actions Nouvelles et des droits préférentiels de souscription peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Garantie

L'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du code de commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Il est cependant rappelé que la Société a reçu des engagements de souscription et des engagements à titre de garantie dont le montant représente 75,0% du montant de la présente Offre, venant sécuriser la réalisation de l'émission.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Engagements de souscription et de garantie

Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance :

La Société n'a pas connaissance d'intention de souscription de la part de membres du Directoire ou du conseil de surveillance.

La Société n'a été informée d'aucune autre intention de souscription de la part des principaux actionnaires.

Autres engagements

- **Engagements de souscription**

La Société a par ailleurs reçu un engagement de souscription pour un montant total de 0,1 M€ de la part d'un actionnaire.

- **Engagements au titre de la garantie**

Les engagements au titre de garantie représentent un montant de 5,0 M€.

Nom	Engagements de garantie	Engagement de souscription	Total
Vatel	2 000 000 €		2 000 000 €
Market Wizards	650 000 €		650 000 €
Friedland Gestion	500 000 €		500 000 €
Vester Finance	500 000 €		500 000 €
Gestys	350 000 €		350 000 €
Hamilton Stuart Capital	250 000 €		250 000 €
Treecap BV	250 000 €		250 000 €
Maitice Gestion	150 000 €		150 000 €
Pure Capital		100 000 €	100 000 €
Autres investisseurs (*)	390 000 €		390 000 €
Total	5 040 000 €	100 000 €	5 140 000 €

() 6 investisseurs pour des montants unitaires inférieurs ou égaux à 100K€*

Au total, les engagements de souscription et de garantie atteignent 5,14 M€ et représentent 75,0% de l'Offre.

Ces engagements au titre de la garantie seront déclenchés dans le cas où le montant total de souscription des Actions Nouvelles (souscriptions à titre irréductible et réductible et souscriptions libres) représenterait moins de 100% de l'Offre.

Tous les garants seront rémunérés par une commission d'un montant égal à 10,0% du montant de leur engagement, indépendamment du nombre de titres qu'il leur sera alloué.

Aucun accord connexe lié à la gouvernance n'a été conclu avec l'un ou l'autre de ces investisseurs.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Engagements de conservation et d'abstention

Néant.

Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Selon le calendrier indicatif de l'émission, la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles est prévue le 30 juin 2025.

Caractéristiques des Actions Nouvelles

Jouissance : Les Actions Nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, porteront jouissance courante et seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes de la Société. Selon le calendrier indicatif de l'augmentation de capital, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte titres le 30 juin 2025.

Devise d'émission des Actions Nouvelles : L'émission des Actions Nouvelles est réalisée en euro.

Cotation des Actions Nouvelles : Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, le 30 juin 2025. Leur cotation ne pourra toutefois intervenir qu'après établissement du certificat de dépôt du dépositaire. Elles seront immédiatement assimilées aux Actions Existantes de la Société déjà négociées sur le marché Euronext Growth à Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0013254851 – mnémono ALVAL.

DILUTION

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

Impacts dilutifs de l'Offre	Capitaux propres consolidés par action au 31 décembre 2024	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'Offre	0,65 €	0,86 €
Après l'Offre en cas de limitation à 75,0%	0,71 €	0,87 €
Après l'Offre à 100%	0,73 €	0,87 €

(1) En tenant compte de l'exercice intégral des titres donnant accès au capital en circulation à ce jour (AGA, BSA et BSPCE) susceptible de conduire au total à la création de 1 556 130 actions.

Incidence de l'émission sur la situation d'un actionnaire détenant 1% du capital et ne souscrivant pas à l'Offre

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'Offre	1,00%	0,91%
Après l'Offre en cas de limitation à 75,0%	0,73%	0,68%
Après l'Offre à 100%	0,67%	0,63%

(1) En tenant compte de l'exercice intégral des titres donnant accès au capital en circulation à ce jour (AGA, BSA et BSPCE) susceptible de conduire au total à la création de 1 556 130 actions.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

5 juin 2025 (après bourse)	- Décision du Directoire relative à la mise en œuvre de l'opération et aux modalités définitives de celle-ci
6 juin 2025	- Diffusion du communiqué de presse de Valbiotis décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital - Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
9 juin 2025	- Date limite d'exécution des achats sur le marché d'actions existantes donnant droit à leur acquéreur au droit préférentiel de souscription qui en sera détaché - Publication d'un avis BALO
10 juin 2025	- Détachement (avant Bourse) des DPS - Admission et début de la période de négociation des DPS
11 juin 2025	- Date limite d'inscription en compte des actions existantes permettant à leur titulaire de recevoir le DPS
12 juin 2025	- Ouverture de la période de souscription des Actions Nouvelles - Début de la période d'exercice des DPS
20 juin 2025	- Fin de la période négociation des DPS
24 juin 2025	- Clôture de la période de souscription des Actions Nouvelles - Fin de la période d'exercice des DPS
26 juin 2025	- Diffusion du communiqué de presse de Valbiotis relatif au résultat des souscriptions - Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
30 juin 2025	- Emission des Actions Nouvelles – Règlement livraison de l'opération - Inscription des Actions Nouvelles sur Euronext Growth à Paris

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

INCIDENCE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre émission limitée aux engagements reçus (75%)		Après l'Offre émission à 100%	
	Nb d'actions	% capital	Nbre actions	% capital	Nbre actions	% capital
Membres du directoire (1)	708 544	4,45%	708 544	3,26%	708 544	2,99%
Dont Djanka Investissement (contrôlée par Sébastien PELTIER)	608 681	3,83%	608 681	2,80%	608 681	2,57%
Dont Sébastien PELTIER	39 248	0,25%	39 248	0,18%	39 248	0,17%
Membres du conseil de surveillance	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Salariés (2)	58 960	0,37%	58 960	0,27%	58 960	0,25%
Public	15 109 497	94,97%	20 950 399	96,32%	22 897 366	96,62%
Contrat de liquidité (31 mai 2025)	33 364	0,21%	33 364	0,15%	33 364	0,14%
TOTAL	15 910 365	100,00%	21 751 267	100,00%	23 698 234	100,00%

(1) Membres du directoire non liés par une action de concert

(2) Actions détenues au nominatif uniquement

Incidence de l'Offre sur la répartition des droits de vote

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre limitée aux engagements reçus (75%)		Après l'Offre émission à 100%	
	Nb droits de vote	% droits de vote	Nb droits de vote	% droits de vote	Nb droits de vote	% droits de vote
Membres du directoire (1)	1 329 494	8,02%	1 329 494	5,93%	1 329 494	5,46%
Dont Djanka Investissement (contrôlée par Sébastien PELTIER)	1 213 681	7,32%	1 213 681	5,42%	1 213 681	4,98%
Dont Sébastien PELTIER	39 248	0,24%	39 248	0,18%	39 248	0,16%
Membres du conseil de surveillance	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Salariés (2)	60 795	0,37%	60 795	0,27%	60 795	0,25%
Public	15 179 420	91,61%	21 020 322	93,80%	22 967 289	94,29%
Contrat de liquidité (au 31 mai 2025)	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
TOTAL	16 569 709	100,00%	22 410 611	100,00%	24 357 578	100,00%

(1) Membres du directoire non liés par une action de concert

(2) Actions détenues au nominatif uniquement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

MODALITES DE SOUSCRIPTION

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec maintien du DPS des actionnaires et faculté de souscription à titre irréductible, à titre réductible et à titre libre.

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action inscrite sur son compte titres à l'issue de la séance de bourse du 11 juin 2025. Afin de garantir cette inscription en compte-titres à cette date, l'exécution des ordres réalisés sur les actions existantes sur le marché Euronext Growth Paris doit intervenir au plus tard le 9 juin 2025.

▪ Si vous êtes actionnaire de la Société

Vous disposez de DPS attachés à vos actions Valbiotis, qui vous permettent de souscrire en priorité aux Actions Nouvelles en appliquant le rapport 1 Action Nouvelle pour 2 DPS.

- soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'Actions Nouvelles (par exemple si vous disposez de 2 actions VALBIOTIS, vous pourrez souscrire par priorité à 1 Action Nouvelle).
- soit vous ne disposez pas d'un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le rapport conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles (1 Action Nouvelle pour 2 DPS).

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions effectuées au moyen des DPS dont vous disposez, souscrire à titre libre au plus tard le 24 juin 2025 (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que (i) l'opération ne soit pas déjà souscrite totalement par les titulaires de DPS ou (ii) d'une réduction totale ou partielle de votre souscription libre décidée par le Directoire), le nombre d'Actions Nouvelles que vous souhaitez, en faisant parvenir votre demande, en même temps que votre demande de souscription à titre irréductible, auprès de votre intermédiaire financier habilité.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription, en numéraire et/ou par compensation de créance.

▪ Si vous n'êtes pas actionnaire de la Société

Vous pouvez souscrire à l'Augmentation de Capital de deux manières :

- Soit en faisant l'acquisition en bourse de DPS du 10 juin 2025 au 20 juin 2025, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de votre compte-titre et en exerçant, au plus tard le 24 juin 2025, vos DPS auprès de ce dernier ;
- Soit en souscrivant à titre libre jusqu'au 24 juin 2025. Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le Document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2024 (chapitre 3) disponible sur le site internet de la Société (www.valbiotis.com) dans la rubrique « Investisseurs/Informations réglementées » ([Document d'enregistrement](#))

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques liés à l'Augmentation de Capital :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Retrouvez toutes les informations et la documentation relative à l'Augmentation de Capital sur (www.valbiotis.com)

PROSPECTUS

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente augmentation de capital ne donnera pas lieu à un Prospectus approuvé par l'AMF dans la mesure où le montant maximum de l'Offre calculé sur un période de 12 mois ne dépasse pas 8.000.000 €.

RAPPEL DES DERNIERES PUBLICATIONS

- 22 mai 2025 : Annonce de la commercialisation dès le 2 juin de la solution Valbiotis^{PRO}® Cardio-circulation
- 16 mai 2025 : Dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

PROCHAINE PUBLICATION FINANCIERE

- 30 octobre 2025 : Publication des résultats semestriels

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant notamment sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, le potentiel des produits ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

par d'autres termes similaires. Bien que la direction de VALBIOTIS estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de VALBIOTIS qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux qui sont développés ou identifiés dans le Document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2024 (chapitre 3) disponible sur le site internet de la Société (www.valbiotis.com) dans la rubrique « Investisseurs/Informations réglementées ». Valbiotis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Valbiotis d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Valbiotis n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Enfin, le présent communiqué de presse peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

PARTENAIRES DE L'OPERATION



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

Chef de file et teneur de livre associé



INVEST
SECURITIES

Chef de file et teneur de livre associé

ALLEGRA
F i n a n c e

Listing Sponsor

À propos de Valbiotis

Valbiotis est un laboratoire français, spécialisé dans la conception et la distribution de compléments alimentaires scientifiquement testés pour préserver la santé à chaque étape de la vie. A travers une approche innovante alliant excellence scientifique, expertise du végétal et richesse des ingrédients naturels, Valbiotis propose une nouvelle génération de compléments alimentaires pour soutenir l'équilibre et le bien-être cardio-métabolique et agir sur les problématiques santé du quotidien telles que le sommeil, la fatigue, la gestion de l'humeur, l'immunité ou encore la vitalité. Créée en 2014 à La Rochelle, l'Entreprise a noué de nombreux partenariats avec les meilleurs centres académiques. Membre du réseau « BPI Excellence » et bénéficiant du label BPI « Entreprise Innovante ». Valbiotis a obtenu un appui financier important de l'Union Européenne pour ses programmes de recherche via l'obtention de Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER). Valbiotis est une entreprise éligible au PEA-PME. Pour plus d'informations sur Valbiotis®, veuillez consulter : www.valbiotis.com

Contacts

Communication corporate / Valbiotis

Caroline LAMBERTI

+ 33 6 77 82 56 88

caroline.lamberti@valbiotis.com

Communication financière / Seitosei-Actifin

Marianne PY

+33 1 80 48 25 31

marianne.py@seitosei-actifin.com

Relations presse / Seitosei-Actifin

Michael SCHOLZE

+33 1 56 88 11 14

michael.scholze@seitosei-actifin.com

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.